RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Étaient présents: Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOZOWSKI, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, Mme Florence VILAINE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Procurations: M. Jérôme EVRARD à Mme Agnès CHAMPAULT

Mme Chantal MONY à M. Olivier COTTEN M. Jérémy GRANDSIRE à M. Mathieu PONT

Secrétaire de séance : M. Matthieu BRZOZOWSKI

Date de convocation : 25. 03. 2025 Date d'affichage : 25. 03. 2025

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Compte Financier Unique 2024 Commune

Mme Le Maire indique le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025. Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le Compte Financier Unique de la Commune fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	
	Prévision budgétaire totale	Α	49 572,07	308 584,03	
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	14 894,19	363 588,04	
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	
	Autorisation budgétaire totale	D	93 796,08	491 706,01	
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	60 561,05	431 533,78	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-45 666,86	-67 945,74	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	44 224,01	183 121,98	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-1 442,85	115 176,24	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-1 442,85	115 176,24	

Le Compte Financier Unique de la commune fait apparaître une différence de 0.01 centimes sur le transfert de l'excédent du budget eau et assainissement de 34 296,09 pour le comptable au lieu de 34 296,08 pour la commune conforme à la délibération prise.

Le comptable a confirmé et expliqué cette différence qui provient de l'éclatement du compte 28158 et des arrondis sur cet éclatement.

Nous rectifierons cette différence en reprenant les résultats de clôture de l'exercice N transmis par le comptable lors de l'affectation des résultats à savoir 1 442.84 € en déficit d'investissement au lieu de 1 442,85 €.

Après la présentation du CFU 2024 du budget de la commune, Mme Le Maire propose de désigner M. Olivier Pétillon, 1er adjoint président de séance et ne prend pas part au vote.

M. Olivier Pétillon, président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget de la commune.

Mme Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » le Compte Financier Unique de la commune.

3- Affectation du résultat 2024 de la commune

Mme Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante

Un déficit de fonctionnement 2024 de (transfert	67 945,74 €
de l'excédent eau de 115 748,92 €) :	
Un excédent reporté de	183 121,98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	115 176,24 €
Un excédent d'investissement 2024 de (transfert	45 666,86 €
de l'excédent eau de 34 296,08 €) :	
Un excédent reporté de	44 224,02 €
Soit un déficit de fonctionnement de	1 442,84 €

RESULTAT REPORTE FONCTIONNEMENT au (002)	113 733,40 €
Excédent	
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE AU 1068	1 442,84 €
RESULTAT REPORTE d'INVESTISSEMENT au (001)	1 442,84 €
déficit	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 de la commune à l'unanimité.

4- Vote des taux d'imposition pour 2025

Mme Le Maire rappelle qu'une forte augmentation a été effectué il y a 2 ans et propose cette année encore de ne pas augmenter le taux des taxes de la part communale en précisant cependant qu'il faudra y songer à l'avenir dans la mesure où nous sommes encore en deçà du taux moyen d'imposition.

M. Pont précise que les bases ont augmenté pour 2025 de 1,86%.

Le produit attendu pour la commune s'élèvera donc à 178 216 € après déduction du FNGIR et di coefficient correcteur.

ANNEE 2024 ANNEE 2025 PRODUIT ATTENDU

Taxe Foncière (bâti)	41.53 %	41.53 %	228 041
Taxe Foncière (non bâti)	23,03 %	23,03 %	22 777
Taxe Habitation	12,40 %	12,40 %	298

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les taux d'imposition pour 2025.

5- Vote du budget primitif commune 2024

Madame le Maire demande à M. Pont, adjoint en charge des finances par délégation, de présenter le Budget primitif de la commune.

M. Pont présente le budget primitif 2025 en suréquilibre en section de fonctionnement (plus de recettes que de dépenses) du fait de la vente potentielle du bien légué à la commune par M. Mangez.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Budget	%
TEGET TEG BET GROTIORIZEMENT	2024	2024	2025	Evolution
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	39 800,00	67 503,10	12 000,00	-70%
73 - Impôts et taxes	223 780,00	248 507,55	242 580,00	8%
74 - Dotations et participations	40 102,00	40 397,82	27 625,00	-31%
75 - Autres recettes de gestion courante	4 902,03	6 983,36	269 900,00	5406%
76 - Produits financiers	0,00	16,21	0,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	183 121,98	183 121,98	113 733,40	-38%
total recettes réelles	491 706,01	546 530,02	665 838,40	35%
042 - Opérations d'ordre entre section			55 830,36	
Total recettes de fonctionnement	491 706,01	546 530,02	721 668,76	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	~	Budget 2024 <u>▼</u>	Réalisé 2024 <u>▼</u>	Budget 2025	% Evolution
011 - Charges à caractère général		87 960,00	60 143,42	98 646,00	12%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		113 140,00	103 511,98	113 260,00	0%
014 - Atténuations de produits		46 977,00	44 977,00	44 977,00	-4%
65 - Autres charges de gestion courante		214 548,92	211 031,19	51 800,00	-76%
66 - Charges financières		8 000,00	6 856,19	8 000,00	0%
Sous-total dépenses réelles		470 625,92	426 519,78	316 683,00	-33%
023 - virement à la section d'investissement		9 166,28		103 557,15	1030%
042 - Opérations d'ordre entre section		11 913,81	5 014,00	55 830,36	369%
Total dépenses de fonctionnement		491 706,01	431 533,78	476 070,51	-3%

Et en équilibre en investissement pour :

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget 2024	Réalisé 2024 <u>▼</u>	Budget 2025	% Evolution
10 - dotations, fonds divers et réserves	8 991,98	9 880,19	4 041,26	-55%
13 - subventions d'investissement reçues	19 500,00		41 844,43	115%
001 -Excédent d'investissement reporté	44 224,01			-100%
Sous-total dépenses réelles	72 715,99	9 880,19	45 885,69	-37%
021 - virement de la section de fonctionnement	9 166,28		103 557,15	1030%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	11 913,81	5 014,00	55 830,36	369%
total dépenses réelles hors opérations	93 796,08	14 894,19	205 273,20	119%

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	Budget 2024 ▼	Réalisé 2024 ▼	Budget 2025	% Evolution <u>▼</u>
10 - dotations, fonds divers et réserves	34 296,08	34 296,08	0,00	-100%
16 - emprunts et dettes assimilés	18 500,00	18 488,97	18 500,00	0%
20 - immobilisations incorporelles	8 000,00			-100%
21 - immobilisations corporelles	33 000,00	7 776,00	129 500,00	292%
001 - Déficit d'investissement reporté			1 442,84	
Sous-total dépenses réelles	93 796,08	60 561,05	149 442,84	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections			55 830,36	
total dépenses réelles hors opérations	93 796,08	60 561,05	205 273,20	119%,

Après avoir délibéré, le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité.

6- Compte Financier Unique 2024 Assainissement

Mme le Maire présente le Compte Financier Unique de l'assainissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	
	Prévision budgétaire totale	Α	50 267,58	0,00	
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	0,00	23 147,40	
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	
	Autorisation budgétaire totale	D	59 939,92	61 267,58	
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	23 147,40	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	9 672,34	61 267,58	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H	9 672,34	84 414,98	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1=C-F	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	9 672,34	84 414,98	

Le CFU assainissement présente la même différence de 0.01 cts sur l'excédent de d'investissement de 9 672,33 € pour le comptable et 9 672.34 € pour nous.

Nous rectifierons cette différence en reprenant les résultats de clôture de l'exercice N transmis par le comptable lors de l'affectation des résultats à savoir 9 672,33 € en excédent d'investissement au lieu de 9 672.34 €

Après la présentation du CFU 2024 de l'assainissement, Mme Le Maire propose de désigner M. Olivier Pétillon, 1er adjoint président de séance et ne prend pas part au vote.

M. Olivier Pétillon, président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget de la commune.

Mme Le Maire ne prend pas part au vote.

Soit un excédent d'investissement de

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » le Compte Financier Unique de l'assainissement.

7- Affectation du résultat 2024 de l'assainissement

Mme Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante

Un excédent de fonctionnement 2024 de :	23 147,40 €
Un excédent reporté de	61 267,58 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	84 414,98 €
Un excédent d'investissement 2024 :	9 672,33 €
Un excédent reporté de	0€

9 672.33 €

RESULTAT REPORTE FONCTIONNEMENT au (002)	84 414,98 €
Excédent	
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE AU 1068	0€
RESULTAT REPORTE d'INVESTISSEMENT au (001)	9 672,33 €
déficit	

M. Pont rappelle que les prêts en cours se termineront en 2042 pour l'église et en 2031 pour la fibre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget assainissement à l'unanimité.

8- Vote du budget primitif assainissement 2025

Madame le Maire demande à M. Pont, adjoint en charge des finances, de présenter le Budget primitif de l'assainissement.

M. Pont présente le budget primitif 2025 en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget	Réalisé	Budget	%
DET ENGES DE TONOTIONNEMENT		2024	2024	2025	Evolution
011 - Charges à caractère général		6 000,00		6 000,00	0%
67 - Charges exceptionnelles		5 000,00		5 000,00	0%
Sous-total dépenses réelles		11 000,00		11 000,00	0%
023 - virement à la section d'investissement		50 267,58		93 414,98	86%
Total dépenses de fonctionnement		61 267,58		104 414,98	70%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget	Réalisé	Budget	%
		2024	2024	2025	Evolution <u></u>
70 - Vente de produits finis, prestations de services			23 147,40	20 000,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté		61 267,58	61 267,58	84 414,98	38%
Total recettes de fonctionnement		61 267,58	84 414,98	104 414,98	70%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	~	Budget 2024	Réalisé 2024 <u>▼</u>	Budget 2025	% Evolution <u></u> <u>▼</u>
21 - immobilisations corporelles)	59 939,92		103 087,31	72%
total dépenses réelles hors opérations		59 939,92		103 087,31	72%
RECETTES D'INVESTISSEMENTS		Budget	Réalisé	Budget	%
		2024	2024	2025	Evolution
001 -Excédent d'investissement reporté		9 672,34		9 672,33	0%
Sous-total dépenses réelles		9 672,34		9 672,33	0%
021 - virement de la section de fonctionnement		50 267,58		93 414,98	86%
total dépenses réelles hors opérations		59 939,92		103 087,31	72%

Après avoir délibéré, le budget primitif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

9- Commission vente / location des biens communaux

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle consiste à l'examen préparatoire des affaires qui doivent être soumises au conseil municipal. Ce sont des commissions d'études, elles émettent de simples avis et ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Dans le cadre de la vente de la maison de Jacques Mangez, afin entre autres d'examiner les candidatures des personnes intéressées par ce bien et après avoir pris conseil auprès du contrôle de légalité, Mme le Maire propose de créer une commission vente / location des biens communaux qui travaillera en toute confidentialité sur ce sujet.

Elle rappelle que le maire est président de droit de chaque commission.

Elle propose de nommer dans cette commission 5 membres : M. Olivier Pétillon et M. Mathieu Pont, adjoints et M. Olivier Cotten qui a participé à la visite du bien. Elle demande aux membres présents du conseil municipal si d'autres personnes souhaitent y siéger. M. Jean Pierre Diridollou se porte candidat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la création de la commission vente / location des biens communaux et la nomination de Mme Le Maire, MM. Olivier Pétillon, Mathieu Pont, adjoints, Olivier Cotten et Jean Pierre Diridollou comme membres de cette commission.

10- Questions diverses

Mme le Maire rappelle que la commune fait face depuis de nombreuses années à des dépôts sauvages d'ordures sur les chemins de la commune et que l'employé communal passe des heures à nettoyer et apporter les déchets à la décharge, avec parfois l'aide de son salarié agricole.

Plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie, dont l'une a abouti en retrouvant un propriétaire qui avait fait appel à une société pour des travaux. Ce dernier s'est chargé de déblayer à ses frais les déchets.

Afin de nettoyer les chemins et comme cela avait été présenté en réunion de travail, la commune a fait appel à la société BENNES SERVICES. Cette société a enlevé sur 2 jours, 115 m3 de déchets pour un montant TTC de 8790,00 €.

Il reste encore des déchets à enlever. Un devis sera demandé pour l'enlèvement du reste et partager avec le conseil municipal.

M. Cotten demande s'il est possible de se rapprocher de la CCPV sur ce sujet et de travailler à une mutualisation des moyens.

Mme Vilaine questionne sur le fait d'interpeler l'Office français de la biodiversité (OFB) qui est la police de l'environnement.

Mme Le Maire indique que malheureusement, peu après le nettoyage effectué, un nouveau dépôt sauvage a été constaté et qu'il faut à nouveau porter plainte. Elle demande aux membres du conseil présents qui souhaite aller porter plainte en gendarmerie. M. Diridollou se porte candidat.

M. Vilaine souhaite adresser ses remerciements par rapport à l'action menée afin que les trottoirs aux abords de la maison de retraite soient libres de véhicules, facilitant ainsi le passage des piétons.

M. Diridollou se propose de demander un devis de fourniture de peinture pour repeindre la porte du cimetière.

La séance est levée à 21h15